

Charte de bientraitance

Engagements des professionnels :

Adopter une attitude professionnelle :

- Je salue et je me présente en déclinant mon prénom et ma fonction
- J'explique les raisons de ma présence
- Je respecte le sommeil du patient en limitant les nuisances sonores
- Je ne tiens pas de discussion personnelle ou de propos familiers en présence du patient

Signaler tout acte de maltraitance

- Je m'engage à alerter suite à une suspicion de maltraitance sur un patient
- Je m'engage à mettre en œuvre la procédure institutionnelle de signalement d'évènements indésirables
- Je m'engage à respecter cette charte de bientraitance

Informier le patient

- J'adopte un vocabulaire facilement compréhensible
- Je m'assure de la compréhension du message

Rechercher le consentement

- Je respecte les souhaits du patient
- J'associe le patient à l'élaboration de son projet de prise en charge
- J'informe le patient qu'il peut nommer une personne de confiance

Rechercher la satisfaction

- Je m'engage à rechercher la satisfaction du patient quel que soit le moment du séjour
- Je favorise le recueil de l'expression de sa satisfaction

Respecter l'intégrité, la dignité

- Je frappe à la porte avant d'entrer dans une chambre
- Je m'assure que la porte et la fenêtre sont fermées lors des soins
- Je considère un appel malade comme une priorité
- Je respecte toujours le souhait d'anonymat du patient

Respecter la confidentialité

- Je veille à ce que le nom du patient ne soit pas visible sur le dossier patient lors de ses déplacements
- Je veille à ne laisser aucun document nominatif accessible
- Je parle à voix basse lorsque je communique des informations sur les lieux de passage
- Je tiens l'ordinateur en veille sécurisée dans les lieux de passage

Référence : 2648 - Version : 1 - 12/02/2024